

Bilan de mise à disposition du Public

Etude d'impact - Ecoquartier Vauban



19/10/15



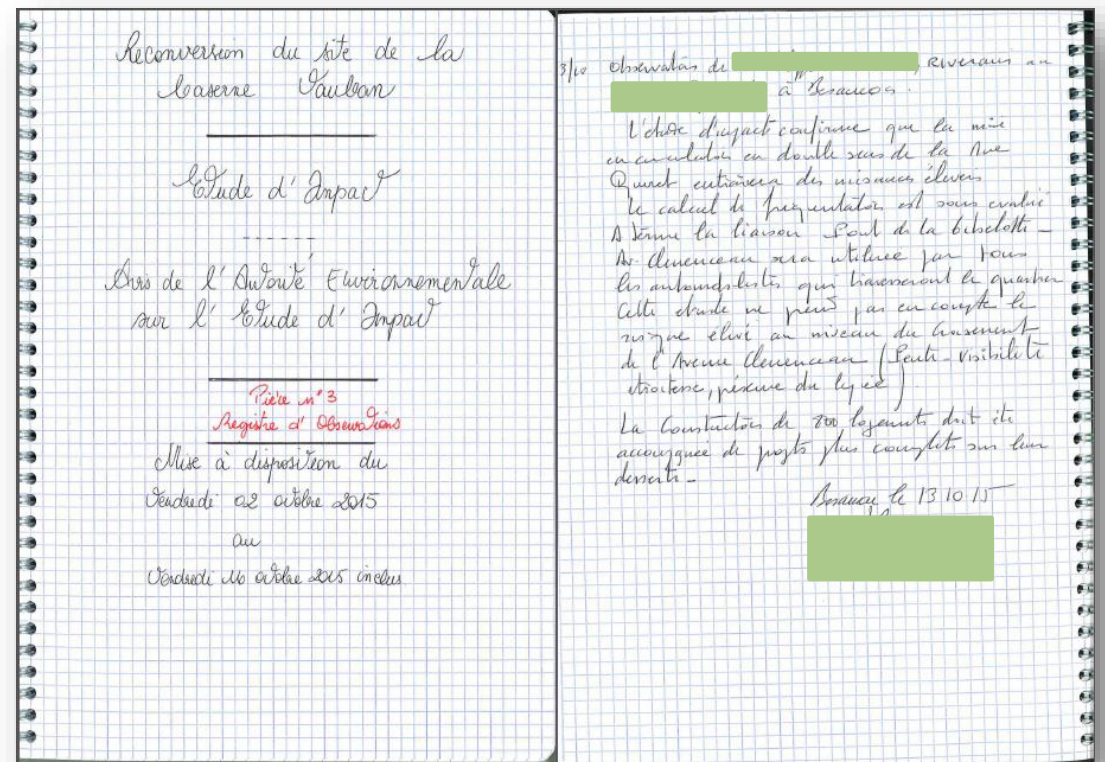
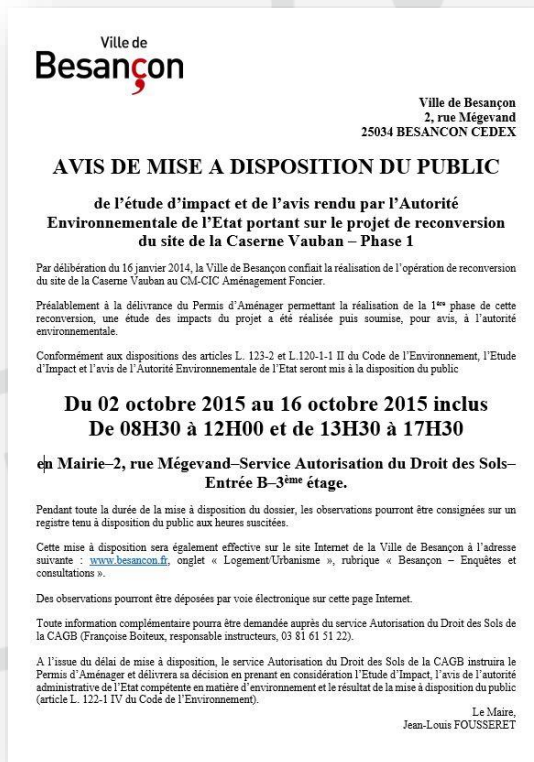
CM - CIC Immobilier

■ Procédure de mise à disposition du public

- Par délibération du 16 janvier 2014, la Ville de Besançon confiait la réalisation de l'opération de reconversion du site de la caserne Vauban à CM-CIC Aménagement Foncier.
- Préalablement à la délivrance du Permis d'Aménager permettant la réalisation de la 1ere phase de cette reconversion, une étude des impacts du projet a été effectuée puis soumise, pour avis, à l'autorité environnementale.
- Conformément aux dispositions des articles L 123-2 et L 120-1-1 II du Code de l'Environnement, l'Etude d'Impact, l'avis de l'Autorité Environnementale de l'Etat et un registre d'informations ont été mis à la disposition du public du 02 octobre 2015 au 16 octobre 2015 inclus :
 - après annonce, plus de 8 jours avant, d'un avis de mise à disposition par voie de Presse (Est Républicain, Terre de Chez nous et BVV) et affichage sur site fixant les dates, horaires et lieux où le public a pu prendre connaissance des dossiers et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet
 - de 8h30 à 12H00 et 13H30 à 17H30 en mairie de Besançon (2 rue Mégevand – Service Autorisation du Droit des Sols – Entrée B – 3^e étage)
 - le site internet de la Ville de Besançon où l'intégralité des documents étaient en ligne et sur lequel il était possible de laisser des observations en ligne

Bilan de la mise à disposition

- La bonne tenue de la mise à disposition annoncée de l'Etude d'Impact, de l'Avis de l'Autorité Environnementale et d'un registre d'observations ouvert au public a été constatée par passages d'huissier de justice (Me REGNIER)
- Une seule observation a été formulée sur le registre papier, le 13/10/15, par un riverain s'interrogeant sur la prise en compte de l'impact de la circulation de nouveaux véhicules dans la rue Querret
- Trois observations ont été formulées par courriel avant clôture de la mise à disposition du public :
 - Deux de la part de membres du CCH « Grette Butte, St Ferjeux Velotte » qui signalent également l'importance d'une réflexion sur le schéma de circulation et souhaiteraient avoir plus de précisions sur le projet définitif et sa mise en œuvre. Ils expriment notamment leur souhait de participer à la co-construction du quartier avec les riverains dans le cadre de la « démarche EcoQuartier » afin de placer le facteur humain au cœur du projet.
 - Une de la part de l'association « Les rêveurs de Vesontio », membre du CCH de Montrapon, à la recherche de salles associatives et intéressée plus particulièrement par les réflexions autour de l'animations de la future « place des arts » située en partie SUD du quartier. Cette association souhaiterait également être associée à la démarche des Ateliers Participatifs.



Concernant le schéma de circulation :

- Afin d'éviter l'usage de la rue Querret par des véhicules souhaitant rejoindre le rond-point de la Gibelotte depuis l'Avenue Clémenceau : l'aménagement de l'Ecoquartier Vauban prévoit la mise en place d'une voie à « sens unique descendant » à proximité de la rue Querret.
- La mise en place d'une zone à allure réduite (type « zone 30km/h »), favorisant les modes de circulation doux, sera défavorable à un « raccourci » via l'Ecoquartier pour les véhicules motorisés: les rues Voirin et Bougney conservant ainsi leur statut d'accès viaire privilégié.
- Par ailleurs, la Ville de Besançon prévoit, afin d'accompagner les futures phases de réhabilitation de la Caserne Vauban, le réaménagement de la rue du Bougney et de la rue Querret. Le rond-point de la Gibelotte et la rue Voirin seront quant à eux traités dans le cadre du projet du futur TCSP.

Concernant l'association des CCH et des riverains : information et de concertation

En complément des précédentes informations transmises par la Ville de Besançon, la démarche d'échanges avec les riverains a été initiée par l'aménageur en juin 2014 au travers de réunions avec le CCH La Grette/Butte, suivie d'une présentation publique.

Deux Ateliers Participatifs successifs ont ensuite été organisés en octobre 2014 afin d'aborder différents thèmes essentiels à la co-construction d'un EcoQuartier (mobilité, commerces et services, espace public,...), associant CCH et plusieurs associations locales.

Un troisième Atelier Participatif est également en cours de programmation pour cette fin d'année. Il permettra de présenter le bilan de cette année d'études, ayant permis d'affiner la première phase opérationnelle du projet, et d'échanger sur de nouvelles pistes de réflexions. La Ville de Besançon y associera les différents CCH et représentants des riverains intéressés. Les réflexions concernant l'animation des espaces publics des phases 2 et 3 (« Place des Arts ») pourront y être engagées.

En complément des affichages sur site, du site internet www.EcoQuartierVauban.fr et de la page www.facebook.com/EcoQuartierVauban dédiés au projet, la future « Maison du Projet » permettra d'informer le public des avancés du projet.

En réponse aux observations effectuées, nous confirmons la bonne prise en compte des impacts du futur Ecoquartier Vauban sur le trafic routier voisin, ainsi que l'association des CCH, associations locales et riverains aux Ateliers participatifs.

Ces observations ne remettent donc pas en cause la mise en œuvre du projet d'aménagement correspondant à la demande de Permis d'aménager « Ecoquartier Vauban 1 ».

En application de l'article R122-11 du Code de l'Environnement, le présent bilan est adressé le 19/10/2015 à l'autorité compétente dans le cadre de la demande de Permis d'Aménager « Ecoquartier Vauban 1 » puis sera tenu à disposition du public du 21/10/2015 au 06/11/2015 :

- de 8h30 à 12H00 et 13H30 à 17H30 en mairie de Besançon (2 rue Mégevand – Service Autorisation du Droit des Sols – Entrée B – 3e étage)
- sur le site Internet de la Ville de Besançon (www.besancon.fr)
- sur le site internet dédié au projet : www.EcoquartierVauban.fr Onglet « Actualité / Actus »

Pour un aménagement durable

